

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 2019-09-11

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf (2019-09-11), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand;
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc;
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Yvon Deshaies, maire de Louiseville;
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche;
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé;
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère;
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;
François Gagnon, maire de Saint-Justin;
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton;
Claude Boulanger, maire de Charette;
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès.

Les membres étant tous présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Karine Lacasse, coordonnatrice du Service aménagement et de développement du territoire ;
MM. Jonathan St-Louis Gauthier, greffier de la MRC et de la Cour municipale régionale ;
Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

237/09/19 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, tel que déposé, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code municipal, les membres du conseil étant tous présents.

Proposition adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAUX

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal du comité administratif du 8 août 2019**

238/09/19 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 8 août 2019, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 août 2019**

239/09/19 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 août 2019, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

240/09/19 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, telle que déposée ;

QUE ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Comptes déposés en septembre 2019

- Liste de déboursés directs effectués:

- le 13 août 2019, paiement par transit #T59, d'un montant de 14 659,31\$
- le 13 août 2019, paiement par transit #T60, d'un montant de 218,45 \$;
- le 15 août 2019, paiement par transit #T61, d'un montant de 228,21 \$;
- le 29 août 2019, paiement par transit #T62, d'un montant de 132,22 \$;
- le 1^{er} août 2019, paiement préautorisé #2950, d'un montant de 12 843,90 \$;
- le 7 août 2019, paiements AccèsD Affaires #2951 à #2955, d'un montant de 40 350,01 \$;
- le 19 août 2019, paiement préautorisé #2956, d'un montant de 10 523,44 \$;
- le 21 août 2019, paiement AccèsD Affaires #2957, d'un montant de 30 744,94 \$;
- le 15 août 2019, paiements AccèsD Affaires #2958 et #2975, d'un montant de 22 543,18 \$;
- le 16 août 2019, paiements par chèques #24058 et #24069, d'un montant de 12 454,37 \$;
- le 28 août 2019, paiements par chèques #24070 à #24086, d'un montant de 135 426,12 \$;

- Liste des comptes à payer le 12 septembre 2019, paiements par chèques #24087 à #24148, d'un montant de 300 404,74 \$;

Comptes totalisant la somme de cinq cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-huit dollars et quatre-vingt-neuf sous (580 528,89 \$);

241/09/19 Proposition de Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface,
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le conseil approuve au 11 septembre 2019, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de cinq cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-huit dollars et quatre-vingt-neuf sous (580 528,89 \$);

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité

RAPPORT BUDGÉGAIRE AU 31 AOÛT 2019

Objet : Dépôt du rapport budgétaire comparatif au 31 août 2019
N/D : 302.01

CONSIDÉRANT le rapport budgétaire comparatif au 31 août 2019 déposé au conseil ;

POUR CE MOTIF :

242/09/19 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prend acte du dépôt du rapport budgétaire comparatif au 31 août 2019 ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONFORMITÉ

Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc
Règlement relatif aux ententes pour les travaux municipaux
Règlement numéro 2019-15

INTITULÉ : « Règlement 2019-15 relatif aux ententes pour les travaux municipaux »

Date d'adoption	6 août 2019
Date de transmission à la MRC	7 août 2019

N/D : 1103.03

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par ledit règlement de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé a analysé le règlement numéro 2019-15, de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, d'un permis de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité, portant sur la réalisation des travaux municipaux ainsi que sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé estime que le règlement numéro 2019-15 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

243/09/19 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le conseil approuve le règlement numéro 2019-15, intitulé : « Règlement 2019-15 relatif aux ententes pour les travaux municipaux », de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Que la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition acceptée à l'unanimité.

CONFORMITÉ

Municipalité de Saint-Boniface
Règlement de zonage
Règlement numéro 337-2019-03

INTITULÉ : « Règlement n° 337-2019-03 modifiant le règlement de zonage n° 337 »

Date d'adoption	8 août 2019
Date de transmission à la MRC	13 août 2019

N/D : 1103.02

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par ledit règlement de la municipalité de Saint-Boniface ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé a analysé le règlement numéro 337-2019-03, de la municipalité de Saint-Boniface, par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC quant au nouveau cadre normatif sur les zones à risque de glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé estime que le règlement numéro 337-2019-03 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

244/09/19 Proposition de Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc, Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le conseil approuve le règlement numéro 337-2019-03, intitulé : « Règlement n° 337-2019-03 modifiant le règlement de zonage n° 337 », de la municipalité de Saint-Boniface, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Que la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition acceptée à l'unanimité.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Objet : Demande d'appui de la MRC de Maskinongé (articles 58.4 de la LPTAA) – Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour la municipalité de Saint-Justin

N/D : 1105.03

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a reçu, le 15 août 2019, une demande d'appui de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), et ce, pour une demande d'autorisation en vertu de l'article 26 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) dans la municipalité de Saint-Justin ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à relocaliser une partie de la route Gagné suite à un glissement de terrain et que, pour ce faire, la municipalité devra acquérir trois parties de lots sur lesquels l'usage d'utilité publique, soit une utilisation autre que l'agriculture, sera fait ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 58.4 de la LPTAA, une telle demande doit être appuyée par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a travaillé en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec ainsi que le Ministère de la Sécurité publique afin de déterminer le nouvel emplacement de la route ;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs du Ministère des Transports du Québec ainsi que du Ministère de la Sécurité publique jugent que le nouvel emplacement de la route est considéré comme sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QU'une telle autorisation ne mettrait pas en péril l'homogénéité de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la nature de la demande est satisfaisante en regard des critères formulés à l'article 62 de la LPTAA et des impacts sur les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le projet projeté respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de comité consultatif agricole de la MRC de Maskinongé ont pris connaissance du projet et ont estimé que ce dernier était acceptable ;

POUR CES MOTIFS :

245/09/19 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture de la municipalité de Saint-Justin afin de relocaliser la route Gagné sur une partie des lots 4 953 893, 4 953 894 et 4 953 895, et ce, sur une superficie approximative de 3 636 mètres carrés ;

Confirme que la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture de la municipalité de Saint-Justin est conforme aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

QUE la présente soit transmise à la municipalité de Saint-Justin ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Objet : Rapport des projets déposés pour adoption

N/D : 1406.02

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12 de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution #342/12/15, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des projets suivants, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Mise aux normes du terrain de balle	Sainte-Ursule	13 267,07 \$	16 657,07 \$
Rond de glace Parc Yamariloup	Yamachiche	24 151,92 \$	30 189,92 \$
TOTAL		37 418,99 \$	46 846,99 \$

POUR CES MOTIFS :

246/09/19 Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton, Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte les projets ci-dessus détaillés ;

QUE le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente ;

QUE l'agente de développement du territoire de la MRC de Maskinongé soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition adoptée à l'unanimité

FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES 2018-2020

Objet : Deux projets recommandés
N/D : 1202.02

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel 2018-2020 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ladite Entente, une enveloppe budgétaire totale de 68 000\$ a été répartie entre différents moyens d'action ;

CONSIDÉRANT QUE l'un de ces moyens d'action a été la mise en place d'un fonds visant à soutenir des initiatives culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds comporte une enveloppe budgétaire de 30 000\$, provenant du montant global de 68 000\$, pour les années 2018 à 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'octroyer des montants maximaux de 5 000\$ par projet ;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse a procédé à l'étude des projets déposés, dans le cadre de l'Entente ;

CONSIDÉRANT les recommandations dudit comité, inscrites dans un rapport daté du 4 septembre 2019 ;

POUR CES MOTIFS :

247/09/19 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le Conseil accepte les projets déposés du fonds d'initiatives culturelles, pour les années 2018-2020, et la recommandation du comité d'analyse des projets suivants, à savoir :

Nom du projet	Promoteur	Coût du projet	Montant demandé	Montant autorisé
Banc des générations	Carrefour jeunesse-emploi MRC de Maskinongé	44 220,80 \$	5 000 \$	5 000 \$
Saint-Sévère affiche son histoire	Municipalité de Saint-Sévère	2 735 \$	1 535 \$	1 535 \$

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte les projets ci-dessus détaillés ;

QUE le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente ;

QUE l'agente de développement culturel et touristique de la MRC de Maskinongé soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente du *Fonds d'initiatives culturelles 2018 2020* ;

Proposition adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Objet : - Fin de la période de probation du spécialiste en géomatique
- Fin de la période de probation de l'aménagiste – chargé de projet
N/D : 405

CONSIDÉRANT l'embauche de Hugues Dubois au poste de technicien en géomatique lors de la séance ordinaire du 13 mars 2019 (Réf. résolution 86/03/19);

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de 672 heures effectivement travaillées prenait fin le 23 août 2019 ;

CONSIDÉRANT l'embauche de Justin Lamare au poste d'aménagiste – chargé de projets lors de la séance ordinaire du 13 mars 2019 (Réf. résolution 85/03/19);

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de 672 heures effectivement travaillées prenait fin le 9 septembre 2019 ;

POUR CES MOTIFS :

248/09/19 Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé confirme que monsieur Hugues Dubois occupe le poste de « spécialiste en géomatique » à titre de personne salariée régulière, et ce, depuis le 23 août 2019, le tout selon la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé confirme que monsieur Justin Lamare occupe le poste de « aménagiste – chargé de projet » à titre de personne salariée régulière, et ce, depuis le 9 septembre 2019, le tout selon la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Objet : **Embauche d'un aménagiste – chargé de projet**
N/D : 402.03 et 405

CONSIDÉRANT la résolution #227/08/19 autorisant la publication d'un appel de candidatures au Service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) personnes ont été convoquées et cinq (5)

candidats se sont présentés pour les entrevues vendredi le 6 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de Janyse L. Pichette, directrice générale, Robert Lalonde, préfet, Claude Boulanger, maire de Charette, et Karine Lacasse, coordonnatrice du service d'aménagement ;

POUR CES MOTIFS :

249/09/19 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de madame Sabrina Charland au poste d'aménagiste – chargée de projets - poste régulier temps plein, et ce, à compter du lundi 30 septembre 2019 ;

QU'elle soit soumise à une période d'essai de 672 heures effectivement travaillées, selon la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

QU'elle soit intégrée à la classe d'emploi 12 et à l'échelon 1, selon la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé;

Proposition acceptée à l'unanimité.

GREFFIER DE LA MRC ET DE SA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Objet : Lettre de démission
N/D : 405

CONSIDÉRANT QUE Jonathan St-Louis Gauthier, greffier de la MRC de Maskinongé et de sa cour municipale régionale, a remis une lettre de démission effective à compter du 13 septembre 2019 à midi ;

POUR CE MOTIF :

250/09/19 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte de la démission de monsieur Jonathan St-Louis Gauthier, greffier de la MRC de Maskinongé et de sa cour municipale régionale, et ce, à compter du 13 septembre 2019 à midi ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

GREFFIER DE LA MRC ET DE SA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Objet : Ratification d'ouverture de poste
N/D : 402.03

CONSIDÉRANT le départ de Jonathan St-Louis Gauthier, à compter du 13 septembre 2019 à midi, de son poste de greffier de la MRC et de sa Cour municipale régionale ;

CONSIDÉRANT les besoins urgents d'un titulaire du poste de greffier de la MRC et de sa Cour municipale régionale afin de ne pas nuire aux opérations courantes de

ladite Cour ;

POUR CES MOTIFS :

251/09/19 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé ratifie la décision de la Directrice générale et secrétaire-trésorière d'avoir procéder à un appel de candidatures et à sa publication pour un poste de greffier de la MRC et de sa Cour municipale régionale, selon les conditions de travail inscrites dans la convention des cadres en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Objet : Rapport du comité de sélection

N/D : 402.03 et 405

CONSIDÉRANT la résolution #169/06/19 mandatant le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités pour accompagner la MRC dans le processus d'embauche de la prochaine personne qui occupera le poste à la direction générale de la MRC de Maskinongé, étant donné le départ à la retraite de madame Janyse L. Pichette (Réf. : résolution 132/05/19) ;

CONSIDÉRANT QUE dix-sept (17) curriculum vitae ont été reçus, quatre (4) personnes ont été convoquées et trois (3) candidats se sont présentés pour les entrevues ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de madame Pascale Plante, celle-ci ayant, entre autres, cumulé le pointage le plus élevé lors de l'analyse des candidatures ;

POUR CES MOTIFS :

252/09/19 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

QUE le Conseil accepte la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de madame Pascale Plante au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté de Maskinongé - poste régulier temps plein, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2019 ;

QU'elle soit soumise à une période d'essai de six (6) mois effectivement travaillés, selon la convention des cadres en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

QU'elle soit intégrée à la classe d'emploi 19 et à l'échelon 5, selon la convention des cadres en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

COORDINATION / TOURISME ET CULTURE

Objet : Ouverture d'un poste à la coordination

N/D : 402.03

CONSIDÉRANT QUE madame Pascale Plante, coordonnatrice du Service de développement touristique et culturel de la MRC de Maskinongé, a été nommée directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Maskinongé (Réf. : résolution 252/09/19), et ce, à compter du 1^{er} novembre 2019 ;

POUR CE MOTIF :

253/09/19 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures et à sa publication pour un poste de coordonnateur du Service de développement touristique et culturel, selon les conditions de travail inscrites dans la convention des cadres en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

HUB AGROALIMENTAIRE

Objet : Centre de transformation Hub agroalimentaire / Induktion
Groupe Conseil (Réf. : résolution 33/01/19) / Avenant #1
N/D : 1410.0314

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à la firme « Induktion Groupe Conseil » pour des services d'ingénierie dans le cadre du projet « Hub agroalimentaire » (réf. : résolution 33/01/19) ;

CONSIDÉRANT l'estimation datée du 4 septembre 2019 des coûts de travaux à 1 002 342 \$ plutôt que 500 000 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'ingénierie, étant l'avenant no. 1 daté du 4 septembre 2019 et portant le numéro « 18-0349-01_ODS_-Avenant No.1Rev1 » pour les travaux de transformation du bâtiment Hub agroalimentaire ;

POUR CES MOTIFS :

254/09/19 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de services professionnels d'ingénierie, étant l'avenant no. 1 daté du 4 septembre 2019 et portant le numéro « 18-0349-01_ODS_-Avenant No.1Rev1 » pour des honoraires supplémentaires à un prix forfaitaire de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 \$) avant taxes ;

QUE le Conseil avise la firme « Induktion Groupe Conseil » qu'il est très sensible à l'échéancier prévu et détaillé dans un courrier électronique de Maxime Dumont daté du 4 septembre 2019, ayant pour objet « RE : 18-0349-01 – RE : Suivi projet agroalimentaire » et adressé à Adil Lahnichi, coordonnateur du Service technique de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dépassements de coûts ;

QUE le Préfet et / ou la Directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, dans son rôle de régie du parc industriel régional, le contrat et tous les documents requis, conformément aux termes et conditions énumérés audit contrat;

Proposition acceptée à l'unanimité.

SERVICE TECHNIQUE

PROJET DES ZONES INONDABLES

Objet : **Projet d'installation de stations hydrométriques et d'échelles limnimétriques subventionnées par le ministère de la Sécurité publique**

N/D : **307.06 et 1104.02**

CONSIDÉRANT le projet pour le déploiement de stations hydrométriques et d'échelles limnimétriques dans la rivière du Loup et la rivière Yamachiche, daté du 4 septembre 2019 et préparé par Pierre-Marc Constantin, coordonnateur du Plan directeur de l'eau de l'organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) permet de financer l'achat et l'installation d'équipements de surveillance de crues à la condition que les données soient diffusées aux citoyens et que le tout se fasse en collaboration avec les municipalités riveraines ou la MRC ;

POUR CES MOTIFS :

255/09/19 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

QUE le conseil soit et est en accord avec le projet ci-dessus mentionné de six (6) stations hydrométriques constituées de systèmes de types « bulle à bulle » ainsi que dix (10) échelles limnimétriques, pour lesquels la MRC de Maskinongé sera maître d'œuvre et son équipe technique sera accompagnée de l'organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche ;

QUE le conseil autorise l'OBVRLY en collaboration avec l'équipe du Service technique de la MRC de Maskinongé à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre de la « mesure 3.1 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques » du Fonds vert ;

QUE le Préfet et/ou la Directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Maskinongé tous les documents pertinents à ladite demande d'aide financière ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMITÉS

SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Objet : **Rapport annuel 2018 – 2019**

États financiers au 31 mars 2019

N/D : 304

L'organisme « Service d'accueil des nouveaux arrivants » dépose son rapport annuel 2018-2019 de ses activités. Sont également déposés ses états financiers au 31 mars 2019 préparés par la société de comptables professionnels agréés Prince CPA Inc.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS

**Objets : - Cour municipale régionale : rapport des statistiques/août 2019
- Service d'évaluation : rapport des activités / août 2019
- Services administratifs : rapport de la direction générale / août 2019**

256/09/19

Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 3 septembre 2019, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé ;
- du rapport des activités du service d'évaluation, pour le mois d'août 2019, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation ;
- du rapport de la direction générale, pour le mois d'août 2019, tel que déposé par la directrice générale ;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DEMANDES D'APPUI

CORPORATION DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

**Objet : Inscription de la direction générale / Prix Guy-Chartrand
N/D : 710.0304**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé est le partenaire de premier plan de la Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE le développement de l'offre de transports collectifs permet aux citoyens des municipalités de la MRC d'avoir une alternative à l'utilisation individuelle de l'automobile ce qui est en cohérence avec les engagements de la MRC de Maskinongé pour le développement durable et son objectif d'atteindre la carboneutralité ;

CONSIDÉRANT QUE le service de navettes EXPRESS permet aux étudiantes et étudiants du CÉGEP de Trois-Rivières résidants dans la MRC de Maskinongé de pouvoir rester dans leur communauté tout en bénéficiant de moyens de transport supplémentaires et à moindre coût pour se rendre à leur institution d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le service de navettes EXPRESS permet à tous les résidentes et résidents des municipalités de la MRC de Maskinongé d'avoir un point de service accessible de transport collectif vers le pôle institutionnel de Trois-Rivières et que les usagers peuvent bénéficier des plateformes multimodales et de stationnements incitatifs dans plusieurs municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de navettes EXPRESS s'intègre dans l'objectif d'augmenter la promotion des services des transports desservant le territoire de la MRC de Maskinongé établi dans sa Politique Familles-Aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Transports collectifs est un partenaire des entreprises de la MRC de Maskinongé en ce qui a trait à la mobilité de la main d'œuvre dans un contexte de pénurie ;

POUR CES MOTIFS :

257/09/19 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé est heureux d'appuyer la candidature de la directrice générale de la Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé, madame Valérie Bellerose, pour le projet de navettes EXPRESS au 15^e Gala du prix Guy-Chartrand de Trajectoire Québec, catégorie Développement et l'amélioration des services de transport collectif ;

Proposition acceptée à l'unanimité

MRC THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE

Objet : Demande d'accès à l'information auprès du ministère de l'Environnement / Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

Le présent sujet est annulé.

MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Objet : Abandon de projets de développements Internet haute-vitesse en milieu rural par BELL / Préoccupations et position de la MRC

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE plusieurs foyers du territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau devaient être desservis par un projet établi par Bell, financé suite à un programme de subvention fédérale obtenue par l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les tentatives de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour obtenir le détail des foyers qui seraient desservis sont restées sans réponse par BELL, ce qui a affaibli la confiance des élus municipaux face à l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE ce manque d'informations ne permet pas de savoir la perte réelle de desserte liée à la récente décision de BELL dans ladite région ;

CONSIDÉRANT QUE, peu importe le nombre de foyers touchés dans cette région, la MRC se méfie des engagements pris par l'entreprise dans le contexte où elle souhaite laisser tomber 200 000 foyers canadiens en milieu rural et que le

conseil de la MRC souhaite se montrer solidaire des régions touchées ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau avait déposé une demande de financement dans ce programme et que le gouvernement fédéral avait alors privilégié le projet de BELL ;

CONSIDÉRANT QUE la position de la MRC a toujours été à l'effet de favoriser les développements issus du milieu plutôt que des grandes entreprises et que la situation actuelle donne raison aux acteurs du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier de développement Internet haute vitesse stagne depuis trop de temps déjà et que cette annonce de Bell ajoute à l'incertitude qui plane dans le développement de ce dossier crucial pour les communautés rurales ;

POUR CES MOTIFS :

258/09/19 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,
Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé appui la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir tous les fonds dédiés à l'origine à BELL afin de mettre sur pied leur propre développement de fibre optique et revendique la sensibilité des gouvernements aux développements communautaires en milieu rural plutôt que de favoriser les grandes entreprises de télécommunications pour tout futur développement ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Objet : Soutien aux droits des municipalités et des MRC à légiférer sur leur territoire

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver « Canada Carbon », suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de « Canada Carbon » attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96M\$ intentée par « Canada Carbon » représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne ;

POUR CES MOTIFS :

259/09/19 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé soutient la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

CALENDRIER BUDGÉTAIRE

- Vendredi 18 octobre 2019 à 8 h 30 AM = réunion d'orientation
- Mercredi 20 novembre 2019 à 19 heures = étude du budget 2020
- Mercredi 27 novembre 2019 à 19 h 30 = adoption du budget

Le présent sujet est à titre d'information.

FÉLICITATIONS

Objet : Classique internationale de canots de la Mauricie

N/D : 710.01

CONSIDÉRANT QUE la 86^{ème} Classique internationale de canots de la Mauricie a été remportée par le tandem composé du stéphanois Jimmy Pellerin et du mirabellois Steve Lajoie ;

CONSIDÉRANT QUE ce premier triomphe en sol mauricien pour monsieur Jimmy Pellerin est un honneur pour la Municipalité régionale du comté de Maskinongé ;

POUR CES MOTIFS :

260/09/19 Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé félicite monsieur Jimmy Pellerin de Saint-Étienne-des-Grès pour sa magnifique performance lui ayant valu de remporter les grands honneurs de la « Coupe Anne-McCormick », au terme d'un périple de trois jours, lors de la 86^{ème} Classique internationale de canots de la Mauricie ;

AFFAIRES NOUVELLES

- Monsieur François Gagnon, maire de Saint-Justin, invite les gens à venir prendre part à la « Fête des Moissons » qui se déroulera sur le terrain des loisirs de sa municipalité samedi 14 septembre prochain.
Il souligne qu'en cas de pluie les activités auront lieu le lendemain.
- Monsieur Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, invite les gens à venir à l'ouverture d'un nouveau restaurant situé à l'emplacement où était situé le « Café Édouard » dans l'ancienne bâtisse de la caisse populaire. Le restaurant ouvrira ses portes lundi 16 septembre prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil de la MRC de Maskinongé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

261/09/19 Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,
Appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à vingt heures quinze minutes (20 h 15), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

RÉDIGÉ PAR :

Diane Faucher,
Secrétaire au greffe par intérim

ROBERT LALONDE,
PRÉFET

JANYSE L. PICHETTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2019

- 01. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE :**
Avis de dépôt au cadastre pour le mois d'août.
- 02. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION:**
 - 2.1.** Confirmation soutien financier de 41 619 \$ / Programme Mobilisation-Diversité.
 - 2.2.** Note d'information concernant le "Parcours d'accompagnement personnalisé".
- 03. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX :**

Nomination de Gilles Hudon au poste de président-directeur général adjoint.

04. MINISTÈRE DES TRANSPORTS :

Avis de versement d'une subvention pour transports collectifs = 27 500 \$ solde de 2018.

05. MUNICIPALITÉS / VILLES :

5.1. Louiseville :

Dérogation à la Politique établissant les critères du crédit compensatoire aux propriétaires d'immeubles situés dans le parc industriel régional.

5.2. Saint-Boniface :

Adoption du Règlement 337-2019-03 concernant les zones de glissements de terrain.

06. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS :

6.1. MRC D'Autray :

Avis public / Entrée en vigueur Règlement 225-1 modifiant Règlement contrôle intérimaire.

6.2. MRC Des Chenaux :

Adoption du Règlement 2018-115 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

6.3. MRC Mékinac :

Réfère demande contribution financière du travailleur de rang au PDAAM.

6.4. MRC de Thérèse-de Blainville :

Appui la municipalité de Bolton-Est / Exclusion à la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques en vertu de la Loi 132.

6.5. MRC Vaudreuil Soulanges :

Appui MRC D'Arthabaska / Jugement concernant l'interprétation du délai de prescription d'un an.

07. ASSOCIATION PULMONAIRE QUÉBEC:

Sensibilisation / Campagnes environnementales contre radon et arrachage d'herbe à poux.

08. AVENTURE ÉCOTOURISME QUÉBEC:

Soumettez votre candidature pour les prix Excellence Plein Air 2019.

09. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) :

Carrefour Express / Formation participative en urbanisme / Élus et urbanistes.

10. CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU) :

Bulletin infrastructure - août 2019.

11. CLASSIQUE DE CANOTS:

Défi Réjean Huard 2019 / Résultats.

12. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC :

12.1. Dossier 421422 / Jean-Guy Lesage / Rencontre publique prévue le 25 septembre 2019.

12.2. Dossier 422613 / Christine Bournival / Orientation préliminaire.

12.3. Dossier 423396 / Ferme 20-100 inc. / Orientation préliminaire.

12.4. Dossier 417622 / Les porcheries Yvon Giguère Inc. / Désistement.

12.5. Dossier 419654 / Paillé-Robidoux / Orientation préliminaire et décision.

12.6. Dossier 422612 / René Lamy / Orientation préliminaire et décision.

12.7. Dossier 422715 / Béland-Paquin / Orientation préliminaire et décision.

12.8. Dossier 424642 / St-Justin / Demande recommandations à la MRC.

12.9. Dossier 421748 / Geneviève Frigon / Désistement.

13. CORPORATION D'EMPLOYABILITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE :

Bulletin d'informations.

14. **ÉGALE ACTION ÉGALITÉ PAR L'ACTIVITÉ SPORTIVE:**
Bulletin Égale Info / Août 2019.
 15. **ÉQUIJUSTICE MASKINONGÉ :**
Bulletin de nouvelles / Édition spéciale août-septembre.
 16. **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :**
Informations diverses.
 17. **FEMMESSOR :**
Informations diverses.
 18. **FERME BASTIEN INC. :**
Offre de service en horticulture ornementale.
 19. **FERME-MÉDIC :**
Communiqué / La formation des pompiers et ses obligations !
 20. **FORMES :**
Bulletin d'informations / Contrats publics - L'aberration du plus bas soumissionnaire.
 21. **MASKI EN FORME :**
Convocation à l'assemblée générale annuelle 2018-2019 / Mardi 17 septembre 2019.
 22. **MÉGA MARATHON DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE LA MAURICIE:**
Montréal/Trois-Rivières 22 sept. 2019/ Fondation Régionale pour la Santé de Trois-Rivières.
 23. **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC :**
Communiqué dévoilant les finalistes du Prix Inspiration MMQ en gestion des risques 2019.
 24. **ROUTE DES BRASSEURS DE LA MAURICIE:**
Communiqué de presse / Bière collaborative "La Classique" disponible dès 23 août 2019.
 25. **TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE LA MAURICIE (TREM):**
Invitation à l'assemblée générale annuelle / vendredi 20 septembre 2019 - 9 heures -
Centre administratif Commission scolaire Chemin-du-Roy.
 26. **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC :**
 - 26.1. Accusé réception de la résolution 205/07/19 / Admissibilité travaux réfection des passages à niveau au programme du ministère des Transports.
 - 26.2. Entente Québec-Municipalités sur la fiscalité : l'UMQ lance une tournée des chambres de commerce.
-